

Annexe 5 RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX COULEURS D'ENDUITS

Rappel de la règle (article 6.4 du règlement) et de l'objectif poursuivi :

Il est demandé de ne pas multiplier les couleurs et matériaux sur un même volume : Les façades du bâti ne devront pas présenter plus de 3 teintes différentes et 3 matériaux (menuiseries extérieures comprises).

L'ambiance recherchée pour ce quartier n'est pas l'uniformisation mais l'harmonisation de la diversité. La palette de couleurs est donc large mais certaines couleurs sont proscrites : TONS JAUNE – ORANGE – VERT – BLEU – ROSE – VIOLET –

Si le bâti principal est en enduit, dans un souci d'harmonisation, il est fortement préconisé un choix d'enduit plutôt clair dans les blanc ou gris afin que le lotissement se fonde mieux dans le paysage (vue de Loguivy) et fasse un lien entre les maisons souvent beiges de Kervouric I et les maisons plus anciennes souvent blanches présentes à l'Est du lotissement.

Les teintes recommandées sont donc les suivantes (selon les marques d'enduits) :

G000 blanc
G00 blanc cassé plutôt crème
Ton pierre
Blanc de la côte, Blanc de Noirmoutier
Gris clair type Arctique
Gris plutôt crème type Aquitaine
Gris Ouessant
Gris vert type Cote d'opale
Gris rose type Bréhat ou Jersey
Gris Carnac

Le bâti secondaire peut être éventuellement en ton plus soutenu

Gris Finistère
Gris Auvergne
Gris Etretat
Ocre rouge
Gris brun